

Terminologie comptable du C.G.N.C

Abdessamad DIBI
Docteur en sciences de gestion
Agrégé en Economie et Gestion
Professeur-formateur au CPA Economie et Gestion
CRMEF de Casablanca, annexe Victor Hugo

ACTIF	Série des "emplois nets "du bilan à la disposition de l'entreprise à la date de celui-ci, et constituée : des éléments du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entreprise (appelés parfois "actifs"); des emplois en "non-valeurs".
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	Ensemble des actifs résultant d'opérations faisant partie du cycle d'exploitation (stocks, créances) quelle que soit leur durée ou qui, en raison de leur nature, n'ont pas vocation à rester durablement dans l'entreprise, à l' exception des éléments de trésorerie.
ACTIF CIRCULANT	au sens large, inclut la trésorerie - actif.
ACTIF IMMOBILISE	emplois de l'actif destinés à rester de façon durable (appréciée à leur date d'entrée) dans l'entreprise, à l' exception des éléments relevant du cycle d'exploitation
AFFECTATION (comptabilité analytique des entreprises)	Inscription directe, sans calcul intermédiaire, d'une charge à un compte de coût (affectation aux coûts). Le mot affectation est également employé lorsque des charges peuvent être prises en compte par des sections sans répartition préalable (affectation aux sections).
AFFECTATION DES RESULTATS	Processus juridique (sociétés) ou comptable (entreprises individuelles) ayant pour objet soit la répartition du résultat net entre les ayants-droit concernés et l'entreprise (bénéfice net) soit un report en attente de compensation avec des bénéfices futurs (perte nette).
AMORTISSEMENT (immobilisations)	Constatation comptable de l'étalement sur la durée d'utilisation d'une immobilisation, de la différence entre sa valeur d'entrée et sa valeur résiduelle prévisionnelle (montant amortissable). Cet étalement prend la forme d'un plan d'amortissement. Il peut être calculé suivant diverses modalités choisies sur la base de critères économiquement justifiés. En raison des difficultés de la prévision, l'amortissement consiste généralement dans l'étalement sur une durée probable de vie, de la valeur des biens normalement amortissables.
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	Amortissements ou fractions d'amortissements ne correspondant pas à l'objet normal d'un amortissement pour dépréciation et comptabilisés en application de textes particuliers. Les amortissements dérogatoires font partie des provisions réglementées
AMORTISSEMENT (des emprunts)	Cette expression traditionnelle désignant en fait le remboursement des emprunts n'a pas été retenue par le PCGE pour éviter la confusion avec l'amortissement (comptable) des immobilisations (voir "remboursement").
ASSOCIES	Pour l'application des dispositions du P.C.G.E, sont réputés associés les membres des sociétés de capitaux, des sociétés de personnes, des sociétés de fait, des associations
AUTOFINANCEMENT	Surplus monétaire (ressource) généré par l'entreprise et conservé durablement pour assurer le financement de ses activités

BATIMENTS	Sont considérés comme tels les fondations et leurs appuis, les murs, les planchers, les toitures, ainsi que les aménagements faisant corps avec eux, à l'exclusion de ceux qui peuvent en être facilement détachés ou encore de ceux qui, en raison de leur nature et de leur importance, justifient une inscription distincte en comptabilité.
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)	Montant d'actif circulant, net du passif circulant (hors trésorerie) que doit financer l'entreprise à la date du bilan. Dans certains cas ce montant peut se révéler négatif (actif circulant inférieur au passif circulant, hors trésorerie) traduisant non un "besoin" mais, au contraire, une "ressource de financement" ; en raison du caractère peut fréquent de cette situation, on la désigne par l'expression "besoin de financement global négatif" (ressource). Déterminé à partir des rubriques du bilan, le BFG est mis en évidence dans le tableau de financement
BILAN	Etat représentatif de la situation patrimoniale de l'entreprise à une date donnée et décrivant : - au passif, les origines des capitaux utilisés (ressources) ; - à l'actif, l'emploi qui en est fait.
BUDGET	Prévision chiffrée de tous les éléments correspondant à un programme déterminé. Un budget d'exploitation donnée pour une période déterminée

CADRE COMPTABLE	Résumé du plan des comptes présentant en dix classes codifiées 1 à 0 : - la liste des rubriques et des postes du bilan (classes 1 à 5) et du compte de produits et charges (classes 6 à 8) ; - la liste des rubriques de la comptabilité analytique (classe 9) et des "Comptes Spéciaux" (classe 0).
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	Ressource de financement générée par l'activité de l'exercice, avant affectation du résultat net, et calculée selon les dispositions indiquées dans l' ESG.
CAPITAL PERSONNEL	A la création de l'entreprise exploitée sous la forme individuelle, le capital initial est égal à la différence entre la valeur des éléments actifs et la valeur des éléments passifs que l'exploitant, à défaut de règle de droit, décide d'inscrire au bilan de son entreprise. Le capital initial est modifié ultérieurement par les apports et les retraits de capital et par l'affectation des résultats ; ces mouvements étant enregistrés soit directement dans le compte de capital, soit dans un compte de l'exploitant intégré algébriquement au capital personnel dans le bilan de fin d'exercice
CAPITAUX PROPRES	Capitaux mis ou laissés durablement à la disposition de l'entreprise, par les associés ou l'entrepreneur, autrement qu'à titre de dettes, et y compris le résultat net de l'exercice
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES	Capitaux restant à la disposition de l'entreprise en application des dispositions légales ou réglementaires. Il en est ainsi pour la rubrique de financement permanent comprenant les subventions d'investissement et les provisions réglementées, assimilées à des capitaux propres en dépit d'une dette latente d'impôts qu'elles sont censées incorporer
CENTRE DE COUT (CAE.)	Groupement de charges correspondant à un critère particulier (une période, un atelier, un chantier, un produit, une commande ...). Ce groupement facilite notamment le rapprochement des réalisations avec les prévisions
CENTRE DE PROFIT (CAE.)	Centre d'activité pour lequel on est en mesure d'établir un "compte d'exploitation analytique" rapprochant les produits et les charges de ce centre
CENTRE DE RESPONSABILITE	Centre de travail, centre de coût, centre de profit conçus pour correspondre à un échelon de responsabilité dans l'entreprise.

(CAE.)	
CENTRE DE TRAVAIL (CAE.)	Division de l'organigramme de l'entreprise tels que bureau, service, atelier, magasin... correspondant à une "section" de la COMPTABILITE ANALYTIQUE DES ENTREPRISES. On distingue généralement du point de vue comptable les centres de travail en "centres opérationnels "et " centres de structure". Les centres opérationnels peuvent eux-mêmes être distingués en "centres principaux" et "centres auxiliaires".
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Charges enregistrées au cours de l'exercice mais qui correspondent à des achats de biens, ou services ou à des prestations dont la fourniture doit intervenir ultérieurement (comptes de régularisation actif). A ce titre, l'entreprise dispose d'une créance en nature Ces charges reviennent au compte de même que celui d'où elles ont été extraites.
CHARGES DIFFEREES	Charges différées dans le cadre d'opérations spécifiques dont la rentabilité globale est démontrée ; charges enregistrées au cours de l'exercice, mais qui, se rapportant à des productions déterminées à venir, ont fait l'objet d'un étalement sur plusieurs exercices (charges à répartir).
CHARGES DIRECTES (CAE.)	Charges qu'il est possible d'affecter sans calcul intermédiaire de répartition au coût d'un produit déterminé
CHARGES INCORPORABLES ET CHARGES NON INCORPORABLES (CAE.)	Les charges peuvent être distinguées en charges "incorporables" et charges "non incorporables", selon que leur incorporation aux coûts est, ou non, jugée raisonnable. Les charges non incorporables sont traitées comme des "différences d'incorporation".
CHARGES INDIRECTES (CAE.)	Charges qu'il n'est pas possible d'affecter directement aux coûts, leur "répartition" suppose des calculs intermédiaires en vue de leur imputation aux coûts.
CHARGES OPERATIONNELLES (CAE.)	Charges liées au fonctionnement de l'entreprise. L'évolution de ces charges dépend étroitement du degré d'utilisation de l'intensité et du rendement dans l'emploi des capacités et moyens disponibles Ces charges sont, le plus généralement, "variables" avec le volume d'activité sans que cette variation lui soit nécessairement proportionnelle
CHARGES DE STRUCTURE (CAE.)	Charges liées à l'existence de l'entreprise et correspondant, pour chaque période de calcul, à une capacité de production déterminée. l'évolution de ces charges avec le volume d'activité est discontinue. Ces charges sont relativement "fixes" lorsque le niveau d'activité évolue peu au cours de la période de calcul.
CHARGES SUPPLETIVES (CAE)	.) Charges qui ne figurent pas en comptabilité générale et qui sont introduites en COMPTABILITE ANALYTIQUE DES ENTREPRISES pour des raisons d'ordre économique ou de gestion, telles que : rémunération conventionnelle du travail non rémunéré en tant que tel ; rémunération conventionnelle des capitaux propres
CHIFFRE D'AFFAIRES	Montant des ventes de biens et de services réalisées par l'entreprise avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle courante, nettes des réductions commerciales ainsi que des taxes récupérables.
COMMANDE	Ordre par lequel est déclenché un processus de mise à disposition de celui dont il émane de certains produits dans des conditions déterminées. Les transactions externes à l'entreprise (commandes passées à un fournisseur, commandes reçues d'un client) s'expriment en prix. Les transactions internes à l'entreprise (commandes internes passées entre

	centres de travail ou entre établissements) s'expriment en coûts, éventuellement assortis d'écarts. Transactions internes à l'entreprise (commandes internes passées entre centres de travail ou entre établissements) s'expirent en coûts, éventuellement assortis d'écarts
COMPTE	Unité retenue pour le classement et l'enregistrement des éléments de la nomenclature comptable
COMPTE D'EXPLOITATION ELEMENTAIRE (CAE.)	Compte dressé en comptabilité analytique pour comparer aux produits courants les charges qui leur correspondent. La différence constitue une marge ou un résultat selon le contenu du coût. A une activité, correspond un "compte d'exploitation élémentaire"
COMPTE DE RECLASSEMENT (CAE.)	Groupement de charges ou de produits courants de natures diverses dont le contenu est homogène par rapport au critère de classement choisi. Ce groupement est parfois utilisé pour faciliter l'affectation ou la répartition des charges ou des produits courants dans le réseau d'analyse.
COMPTE DEROGATOIRES	Comptes ouverts en application de lois ou de règlements et dont l'intitulé, le contenu ou le fonctionnement ne sont pas conformes aux dispositions de la Norme Générale Comptable. Par exemple : amortissements dérogatoires
COMPTE REFLECHIS (CAE.)	Comptes pouvant être utilisés pour assurer le contrôle de concordance entre la comptabilité analytique et la comptabilité générale lorsque celles-ci sont tenues de façon autonome
CONSOLIDATION	Ensemble des opérations conduisant à l'établissement des états de synthèse consolidés et comportant notamment : . l'homogénéisation des comptes des entreprises concernées ; l'élimination des opérations réciproques ; l'intégration globale des comptes des filiales ; . l'intégration proportionnelle des entreprises sous contrôle conjoint ; la mise en équivalence des entreprises associées.
CONSOMMATION DE L'EXERCICE	Biens et services acquis auprès d'autres entreprises et utilisés dans la production de l'exercice.
CONTROLE BUDGETAIRE	Méthode de gestion caractérisée notamment par l'établissement de prévisions chiffrées en valeur (budgets) et la comparaison systématique des réalisations et des prévisions, de façon à déclencher rapidement toutes mesures correctives nécessaires.
COURANT / NON COURANT	Le terme courant couvre toute opération liée à l'exploitation ou de caractère financier. Sont "non courantes" les opérations ne relevant pas de l'activité ordinaire de l'entreprise (telles les libéralités reçues ou accordées, les amendes pénales et fiscales,...) ou qui modifient sa structure (telles les cessions d'éléments d'actif ; les opérations de restructuration...). Cette analyse s'applique tout particulièrement aux charges et aux produits résultant de ces opérations
COUT	Somme de charges relatives à un élément défini au sein du réseau comptable. Un coût est défini par les trois caractéristique suivantes : . le "champ d'application" du calcul : un moyen d'exploitation, un produit, un stade d'élaboration du produit ...; le "contenu" : les charges retenues en totalité ou en partie pour une période déterminée ; le "moment de calcul" : antérieur (coût préétabli) ou postérieur (coût constaté) à la période considérée.
COUT AJOUTE (CAE.)	Coût des activités propres de l'entreprise ajouté par celle-ci aux achats de biens et services utilisés.
COUT APPROCHE (CAE.)	Coût employé en cours de période de calcul pour les raisons de commodité et non pas en vue d'une analyse de gestion. Ce coût est obtenu par des moyens divers (référence à la période précédente, prix de vente corrigé par une réfaction forfaitaire...) Son caractère principal est de ne présenter avec les coûts réels que des différences relativement faibles.

COÛT DE CESSION (CAE.)	Valeur conventionnelle, différente du coût de production, qui est choisie par l'entreprise pour céder des produits (biens et services) d'un établissement de l'entreprise à un autre.
COÛT COMPLET (CAE.)	Coût constitué par la totalité des charges qui peuvent lui être rapportées par tout traitement analytique approprié : affectation, répartition, imputation...
COÛT DIRECT (CAE.)	Coût constitué par : - des charges qui lui sont directement affectées : ce sont le plus souvent des charges "opérationnelles" (ou variables) ; - des charges qui peuvent être rattachées à ce coût sans ambiguïté même si elles transitent par des sections ; certaines de ces charges sont "opérationnelles" (ou variables), d'autres sont de "structure" (ou fixes).
COÛT DE DISTRIBUTION (C.A.E.)	Coût comprenant exclusivement les charges directes et indirectes afférentes à l'exercice de la fonction de distribution.
COÛT A DIRHAMS CONSTANTS (CAE.)	Coût résultant de l'application au coût nominal d'un indice représentatif de la valeur du dirham à compter d'une année de référence.
COÛT MARGINAL (CAE.)	Coût constitué par la différence entre l'ensemble des charges nécessaires à une production donnée et l'ensemble de celles qui sont nécessaires à cette même production majorée ou minorée d'une unité.
COÛT NOMINAL (CAE.)	Coût exprimé en dirhams courants.
COÛT PARTIEL (CAE.)	Coût constitué par des charges relatives à un stade d'analyse intermédiaire ou à une "tranche" déterminée d'activité. Les principaux coûts partiels sont le coût variable et le coût direct.
COÛT PRÉÉTABLI (CAE.)	Coût évalué a priori soit pour faciliter certains traitements analytiques, soit pour permettre le contrôle de gestion par l'analyse des écarts. Un coût préétabli avec précision par une analyse à la fois technique et économique est dit "standard"; il présente généralement le caractère d'une norme.
COÛT DE PRODUCTION	Coût d'un bien ou d'un service produit par l'entreprise et non encore vendu.
COÛT DE REVIENT	Coût complet d'un bien ou d'un service vendu, coût de distribution inclus.
COÛT STANDARD	Voir coût préétabli.
COÛT VARIABLE (CAE.)	Coût constitué seulement par les charges qui varient avec le volume d'activité de l'entreprise sans qu'il y ait nécessairement exacte proportionnalité entre la variation des charges et la variation du volume des produits obtenus
CREANCES D'EXPLOITATION	Créances nées à l'occasion du cycle d'exploitation et créances assimilées.
CREDIT BAIL	recours à une technique de crédit dans laquelle le prêteur offre à l'emprunteur la location d'un bien, assortie d'une promesse unilatérale de vente, qui peut se dénouer par le transfert de la propriété à l'emprunteur au terme du contrat.
CYCLE D'EXPLOITATION	Ensemble des opérations nécessaires à la réalisation de la production économique de l'entreprise depuis celles relatives aux achats de matières premières, fournitures et marchandises jusqu'à celles de vente des produits ou marchandises. La durée de ce cycle répétitif est très variable selon les branches d'activité (de quelques jours à quelques années).
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS (versés ou reçus)	Sommes versées à des tiers (ou reçues de tiers) à titre de garantie d'exécution de contrats et indisponibles jusqu'à la réalisation d'une condition suspensive. Les titres déposés en garantie ne sont pas inclus dans les "dépôts et cautionnements versés", mais inscrits dans les immobilisations financières, selon leur nature.

DETTES D'EXPLOITATION	Dettes résultant d'opérations d'exploitation et dettes assimilées
DETTES DE FINANCEMENT	Dettes autres que celles relevant du cycle d'exploitation contractées pour une durée de plus d'un an à l' origine.
DETTES PROVISIONNEES :	VOIR "QUASI-DETTES"
DIFFERENCES D'INCORPORATION	Différence constatée : d'une part, entre les charges figurant en comptabilité générale (classe 6) et les charges incorporées aux coûts en comptabilité analytique ; d'autre part, entre les produits figurant en comptabilité générale (classe 7) et les produits retenus en comptabilité analytique.
DURABLE, DURABLEMENT	Cet adjectif, cet adverbe, appliqués aux éléments de l'actif et du passif, font référence à une durée supérieure à un an à l' origine (et par exception, à la date du bilan en ce qui concerne les "provisions durables").

ECARTS DE CONVERSION-ACTIF – (PASSIF)	Contrepartie à l'actif (ou au passif) du bilan, des différences constatées à la date de clôture de l'exercice sur des créances et des dettes libellées en monnaie étrangère et ayant pour origine des variations de change. Ces différences constatent des : diminutions de créances et des augmentations de dettes (actif) ; . augmentations de créances et des diminutions de dettes (passif) ; tant dans l'actif immobilisé et dans l'actif circulant que dans le financement permanent et dans le passif circulant.
ECART D'ACQUISITION (CONSOLIDATION)	Différence positive ou négative entre le coût d'acquisition pour un groupe de titres de participation dans une société et le montant de sa quote-part de capitaux propres consolidés dans cette société (après affectation de l' écart de première consolidation entre les éléments identifiables du bilan qui justifient une ré estimation).
ECART DE REEVALUATION	Contrepartie au bilan de corrections en hausse de la valeur comptable antérieure d'éléments actifs ou de corrections en baisse de la valeur comptable antérieure d'éléments passifs.
ELEMENT COMPTABLE	Unité d'inventaire ou groupement d'unités d'inventaire qui, pour la valorisation au bilan, est considérée comme indissociable. C'est au niveau de cet élément que s'opère la comparaison entre la valeur portée en écriture et la valeur d'inventaire.
ELEMENTS MONETAIRES - ELEMENTS NON MONETAIRES	1) Les éléments monétaires du bilan sont ceux dont la détention entraîne des gains ou des pertes d'inflation : . disponibilités ; dettes en dirhams non indexées (et primes de remboursement correspondantes) ; . créances en dirhams non indexées, y compris avances sur commandes d'immobilisations. 2) - Les autres éléments du bilan sont qualifiés de "non-monétaires": immobilisations corporelles et incorporelles, titres, stocks, créances et dettes en monnaie étrangère, capitaux propres ... en principe insensibles aux variations du pouvoir d'achat du dirhams. Cette terminologie est également appliquée en consolidation, aux éléments des bilans des filiales étrangères.
EMBALLAGES	Objets destinés à contenir les produits ou marchandises et livrés à la clientèle en même temps que leur contenu. Par extension, tous objets employés dans le conditionnement de ce qui est livré.
EMBALLAGES PERDUS	Emballages destinés à être livrés avec leur contenu sans consignation ni reprise.
EMBALLAGES RECUPERABLES	Emballages susceptibles d'être provisoirement conservés par les tiers et que le livreur s'engage à reprendre dans des conditions déterminées. Ces emballages constituent normalement des immobilisations. Toutefois, lorsqu'ils ne sont pas commodément identifiables unité par unité, ils peuvent compte tenu de leur

	nature et des pratiques, être assimilés à des stocks ; ils sont alors comptabilisés comme tels.
EMPRUNTS	Expression comptable de la dette résultant de l'octroi de prêts remboursables à terme. Dans une optique fonctionnelle, les emprunts participent, concurremment avec les capitaux propres, à la couverture des besoins de financement durables de l'entreprise.
ENGAGEMENTS	Droits et obligations dont les effets sur le montant ou la composition du patrimoine sont subordonnés à la réalisation de conditions (ex. cautions) ou d'opérations ultérieures (ex. commandes).
ENTREPRISE ASSOCIEE (CONSOLIDATION)	Entreprise qui, bien que n'appartenant pas à un groupe, est placée sous son "influence notable" et fait l'objet d'une "mise en équivalence" dans les états de synthèse consolidés.
ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES	Le bilan consolidé (BLC), le compte de produits et charges consolidé (CPCC), le tableau de financement consolidé (TFC) et l'ETIC consolidé (ETICC) formant les états de synthèse consolidés ont pour but de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'un groupe, comme si ce groupe ne formait qu'une seule entreprise.
EVENEMENTS POSTERIEURS A LACLOTURE	Circonstances ayant une influence sur l'activité de l'entreprise, intervenues après la clôture de l'exercice, connues avant la première communication externe des états de synthèse, et susceptibles d'avoir des répercussions favorables ou défavorables sur le patrimoine, la situation financière ou les résultats de l'exercice clos et des exercices suivants.
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E.) OU INSUFFISANCE (I.B.E.)	Solde intermédiaire de gestion exprimant la ressource interne d'exploitation sécrétée par l'entreprise, après avoir déduit de la "valeur ajoutée" de l'exercice les charges de personnel et les impôts et taxes (nets des subventions d'exploitation). Il constitue, dans l'ESG, le premier élément de calcul de la capacité d'autofinancement de l'exercice (C.A.F.). Lorsque ce solde est négatif, il traduit non une ressource mais un "emploi" d'exploitation (I.B.E.), correspondant à une insuffisante performance économique de l'entreprise (rentabilité négative).
EXPLOITATION (OPERATIONS D')	Opérations autres que financières liées au cycle d'exploitation ou rattachées à celle-ci car entrant dans l'activité ordinaire et habituelle de l'entreprise.

FONCTIONS	Subdivisions des activités professionnelles ou non professionnelles selon le rôle qu'elles jouent dans l'entreprise. Exemple : fonctions de production, de distribution, de recherche, d'administration, de financement, d'approvisionnement, de gestion du personnel, de gestion du matériel.
FONDS COMMERCIAL	Le fonds commercial est constitué par les éléments incorporels - y compris le droit au bail - qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien ou au développement du potentiel d'activité de l'entreprise.
FONDS DE ROULEMENT (FR)	Ressource nette stable de l'entreprise formée de l'excédent du financement permanent sur l'actif immobilisé et susceptible de financer une partie de l'actif circulant. Exceptionnellement, le fonds de roulement peut être négatif (financement permanent inférieur à actif immobilisé) constituant non une ressource, mais un emploi net de capitaux.
FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (F.R.F.)	Le FR est dit fonctionnel lorsque les dettes et les créances sont analysées et enregistrées selon leur fonction (financements ou emplois stables, exploitation...) et sont maintenues dans leur compte d'inscription initial jusqu'à leur règlement final. Le FR fonctionnel est donc formé de la différence de ressources et d'emplois ne résultant pas d'opérations d'exploitation et d'une durée de plus d'un an à l'origine ; c'est ce FR fonctionnel qui ressort de l'étude du bilan du PCGE et qui est déterminé dans le "tableau de financement".
FONDS DE ROULEMENT "LIQUIDITE"	Non retenu dans le PCGE mais classique dans l'analyse financière, le FR - liquidité est obtenu par différence entre financement permanent et actif immobilisé dans le cadre d'un classement dans le bilan des créances et des dettes en fonction de leur échéance (à plus d'un an ou à moins d'un an). Par rapport au FR fonctionnel, les différences sont en conséquence les suivantes : - exclusion des dettes et des créances arrivées à un an ou moins d'un an de leur échéance, dans le financement permanent (dettes) et dans l'actif immobilisé (créances) - inclusion dans ces deux masses des dettes et créances d'exploitation à plus d'un an d'échéance à l'origine. -
FRAIS	Terme traditionnellement synonyme de "charges".
FILIALE	Entreprise placée, directement ou indirectement, sous le contrôle exclusif d'une société-mère.
FINANCEMENT PERMANENT	Ensemble des ressources d'une durée supérieure à un an à l'origine (à la date du bilan en ce qui concerne les provisions "durables"), à l'exception des éléments relevant du cycle d'exploitation.
FLUX	Tout mouvement de valeur enregistré dans les comptes, à l'exception des "virements comptables" de compte à compte, pour corrections d'erreurs ou ventilations, regroupements... (flux élémentaire). Les flux d'un exercice sont formés de la somme des flux élémentaires enregistrés, pour chaque compte, dans l'exercice. Dans le tableau de financement, ces flux sont déterminés poste par poste de ressources stables ou d'emplois stables.

GESTION	Mise en œuvre des moyens de l'entreprise en vue d'atteindre les objectifs préalablement fixés dans le cadre d'une politique déterminée.
GESTION BUDGETAIRE	Mode de gestion consistant à traduire en programmes d'actions chiffrés, appelés "budgets", les décisions prises par la direction avec la participation des responsables
GESTION PREVISIONNELLE	Mode de gestion qui repose sur un modèle représentatif des activités futures de l'entreprise. Ce modèle exprime le choix des moyens retenus pour atteindre les objectifs fixés.

GROUPE	La notion économique, comptable et financière de "groupe" s'entend de l'ensemble d'entreprises formé par une "société mère" et une ou des "filiales" qu'elle contrôle de façon "exclusive".
IMMOBILISATIONS	Eléments de l'actif appartenant à l'entreprise et destinés à être conservés durablement par celle-ci (hors éléments d'exploitation).
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	Immobilisation regroupant, à la clôture de l'exercice, des charges qui ont concouru à l'établissement ou au développement de l'entreprise et qui doivent profiter normalement aux exercices futurs mais qui n'ont en principe aucune valeur de revente à des tiers en tant que telles
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations portant sur des biens physiques
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Immobilisations regroupant des dépenses constitutives de moyens d'activité générateurs de revenus futurs et susceptibles d'avoir une valeur de revente à des tiers en tant que tels
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Immobilisations constituées par les sommes employées par l'entreprise en achat de titres (durablement conservés) et en créances et prêts (nés à plus d'un an d'échéance et non liés à l'exploitation).
IMPOTS ET TAXES	Charges correspondant : d'une part, à des versements obligatoires à l'Etat et aux collectivités locales pour subvenir aux dépenses publiques ; .d'autre part, à des versements institués par l'autorité publique notamment pour le financement d'actions d'intérêt économique ou social. Les impôts sur les résultats ne sont pas comptabilisés sous ce poste.
IMPUTATION	Inscription d'un mouvement comptable à un compte, débité ou crédité.
IMPUTATION (CAE)	Inscription des coûts des sections aux coûts de produits en proportion des unités d'œuvre des centres consacrés à ces produits. L'imputation est dite "rationnelle" lorsque la part des charges fixes est calculée par rapport à un niveau d'activité préalablement défini comme "normal".
INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)	Voir excédent brut d'exploitation
LIQUIDITES	Espèces ou valeurs assimilables à des espèces et, d'une manière générale, toutes valeurs qui, en raison de leur nature, sont immédiatement convertibles en espèces pour leur montant nominal (disponibilités). Sont également compris dans les liquidités les bons qui, dès leur souscription, sont remboursables à tout moment, ainsi que les comptes bancaires à terme lorsqu'il est possible d'en disposer par anticipation. Les liquidités s'inscrivent en "trésorerie -actif" dans le bilan.
MARCHANDISES	Tous biens que l'entreprise achète pour revendre en l'état, sans transformation notable, ni intégration à d'autres biens et services produits.
MARGE	Différence entre un prix de vente et un coût. Une marge est généralement qualifiée à partir du coût auquel elle correspond. Exemple : marge sur coût d'achat, marge sur coût variable, marge sur coût de production, marge sur coût direct ... (la marge sur coût "direct" est aussi une marge dite "contributive").
MATERIEL	Ensemble des équipements et machines utilisés de façon durable pour : . l'extraction, la transformation, le façonnage, le conditionnement des matières ou fournitures ; les prestations de services.

MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	Machines et instruments tels que machines à écrire, machines comptables ordinateurs... utilisés de façon durable par les différents services.
MERE (SOCIETE OU ENTREPRISE MERE) (consolidation)	Entreprise qui, à la tête d'un groupe, dispose du pouvoir de contrôle exclusif d'une ou plusieurs filiales et éventuellement, en outre, d'une influence notable sur des entreprises associées ainsi que du pouvoir de "contrôle conjoint" sur d'autres sociétés ou entreprises.
MOBILIER	Meubles et objets tels que tables, chaises, classeurs et bureaux utilisés de façon durable dans l'entreprise.

NOMENCLATURE COMPTABLE	Liste méthodique des éléments entrant dans le champ de la comptabilité et constituée d'une suite de catégories homogènes, elles-mêmes subdivisées en catégories plus fines.
-------------------------------	---

OPERATIONS PROPRES A L'EXERCICE	Opérations qui trouvent leur origine dans l'exercice.
OPERATIONS CONCERNANT LES EXERCICES PRECEDENTS	Opérations dont l'origine remonte à des exercices antérieurs. Dans le compte de produits et charges, ils sont séparés de ceux propres à l'exercice pour permettre une appréciation plus juste des performances de l'entreprise, afférentes à l'exercice
OUTILLAGE	Instruments (outils, machines, matrices,...), dont l'utilisation concurremment avec un matériel, spécialise ce matériel dans un emploi déterminé.

PASSIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	Ensemble des passifs résultant d'opérations faisant partie du cycle d'exploitation, quelle que soit leur durée, et d'opérations hors du cycle d'exploitation dont la durée est, à l'origine, inférieure à un an, à l'exception des dettes de trésorerie.
PASSIF CIRCULANT	au sens large, inclut la trésorerie-passif
PERIMETRE DE CONSOLIDATION	Expression désignant la définition des entreprises relevant des procédures de consolidation : filiales intégrées globalement, entreprises associées mises en équivalence et, le cas échéant, entreprises sous contrôle conjoint intégrées proportionnellement. Les autres entreprises dans lesquelles le groupe détient des titres de participation sont "hors du périmètre de consolidation" (participations simples").
PIECES DE RECHANGE	Pièces destinées à l'entretien ou à la réparation des immobilisations de l'entreprise. Nota : les pièces de rechange sont affectées aux immobilisations ou classées en stocks en fonction de critères qui distinguent ces deux catégories.
PLAN D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	(CF. EVALUATION).
POSTE	Dans les états de synthèse autres que l'ETIC chaque ligne identifiant un élément est appelée "poste". Un poste peut correspondre à un ou plusieurs comptes et est codifié par un nombre à 3 chiffres. Les postes sont regroupés en "rubriques" (codifiées à 2 chiffres).
PRIMES D'EMISSION. DE FUSION, D'APPORT	... Partie des apports des associés non représentés dans le capital social ; par exemple la prime d'émission est constituée par l'excédent du prix d'émission sur la valeur nominale des

	actions ou des parts sociales attribuées à l'apporteur.
PRIX	Le mot "prix", s'applique aux montants des transactions d'une entreprise avec l'extérieur : "prix d'achat", "prix de vente". Un prix implique une notion de résultat, son fondement est juridique et sa nature "externe", par opposition au "coût" dont le fondement est économique (valeur calculée) et la nature "interne" à l'entreprise.
PRODUCTION DE L'EXERCICE	Ensemble des biens et services vendus, stockés ou immobilisés issus de l'activité de l'entreprise qui les a confectionnés, créés, élaborés ou vendus au cours de l'exercice. Cette production n'est pas évaluée de façon homogène car elle est la somme de "prix" (de vente) pour les biens et services vendus, et de "coût" (de production) pour les biens et services stockés et pour les biens produits immobilisés.
PRODUCTIVITE GLOBALE (CAE.)	Rapport entre une production et l'ensemble des facteurs de production, chacun d'eux étant pondéré par l'importance de sa participation dans les coûts. Le "surplus de productivité globale" est la différence, pour deux périodes données, entre les excédents de quantités produites et les excédents de quantités consommées ces quantités étant évaluées en coûts (ou prix) constants.
PRODUITS	Le terme "produits" a traditionnellement deux acceptions très différents : - il désigne l'ensemble des ressources génératrices de bénéfices que se crée l'entreprise et qui figurent au crédit du CPC ; - il désigne également les biens ou services créés par l'entreprise et normalement destinés à être vendus ou cédés au stade final d'élaboration. On distingue les produits aux principaux stades d'élaboration suivants : produits en cours, produits intermédiaires, produits finis et produits résiduels.
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (compte de régularisation – Passif)	Produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations et fournitures les justifiant aient été effectuées ou fournies. A ce titre, l'entreprise devra s'acquitter d'une dette en nature. Ces produits reviennent au compte de même intitulé que celui d'où ils ont été extraits.
PRODUITS FINIS	Produits qui ont atteint un stade d'achèvement définitif dans le cycle de production.
PRODUITS INTERMEDIAIRES	Produits qui ont atteint un stade d'achèvement mais qui sont destinés à entrer dans une nouvelle phase du cycle de production.
PRODUITS A RECEVOIR	Produits acquis à l'entreprise mais dont le montant, non définitivement arrêté, n'a pas encore été inscrit aux comptes de tiers débiteurs.
PRODUITS RESIDUELS	Déchets et rebuts de fabrication destinés normalement à être vendus.
PROVISION POUR DEPRECIATION	Constatation comptable de l'existence, pour un élément d'actif, d'une valeur actuelle devenue inférieure à la valeur d'entrée ou à la valeur nette d'amortissements
PROVISIONS REGLEMENTEES	Provisions ne correspondant pas à l'objet normal d'une provision et comptabilisées en application de dispositions légales.
PROVISIONS POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS (entreprises concessionnaires)	Provisions constituées par les entreprises concessionnaires qui sont tenues, en vertu d'obligations contractuelles, d'assurer le renouvellement des immobilisations
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions évaluées à l'arrêté des comptes, destinées à couvrir des risques et des charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine. Lorsque la

	date de survenance du risque ou de la charge est estimée à plus d'un an à la date du bilan, il s'agit de "provisions durables pour risques et charges (Rubrique 15). Sinon, il s'agit d'autres provisions pour risques et charges (Rubrique 45).
--	--

QUASI - CREANCES, QUASI -DETTES	Créances ou dettes évaluées à l'inventaire, nettement précisées quant à leur existence, leur nature, leur objet, mais dont le montant (et parfois l'échéance) n'est pas encore juridiquement déterminé (ex. charges à payer, produits à recevoir...).
--	---

RECLASSEMENT (consolidation)	Modification opérée dans le classement d'un poste des états de synthèse, dans le cadre de l'homogénéisation des comptes des sociétés consolidées.
REDUCTIONS COMMERCIALES (RABAIS, REMISES, RISTOURNES)	Diminutions de prix accordées par les divers fournisseurs à leurs clients : elles comprennent les rabais, les remises et les ristournes hors factures. Lorsqu'elles sont portées directement sur la facture de vente correspondante, seul est à enregistrer le "net commercial" après ces réductions, comme prix d'achat-vente. Lorsqu'elles sont accordées "hors facture" donc a posteriori, elles viennent en diminution des charges et des produits concernés, inscrits dans des comptes soustractifs à terminaison 9 (pour les immobilisations, cf. règles d'évaluation).
RABAIS	Réductions pratiquées exceptionnellement sur le prix de vente préalablement convenu pour tenir compte, par exemple, d'un défaut de qualité ou de conformité des objets vendus.
REMISES	Réductions pratiquées habituellement sur le prix courant de vente en considération, par exemple, de l'importance de la vente ou de la protection du client et généralement calculées par application d'un pourcentage au prix courant de vente.
RISTOURNES	Réductions de prix calculées sur l'ensemble des opérations faites avec le même tiers pour une période déterminée
REDUCTIONS FINANCIERES	Diminution du montant à payer (mais non du prix) accordée par un fournisseur pour paiement anticipé (par rapport à sa date normale) ; cette diminution est le plus souvent appelée "escompte de règlement". Même portée sur la facture de vente, cette réduction ne doit pas être déduite du prix de vente, mais portée en "charges financières" chez le fournisseur qui l'accorde et en "produits financiers" chez le client qui en bénéficie
REGULARISATION	Les régularisation portant sur des "charges à payer" et des "produits à recevoir" sont inscrites dans des comptes rattachés aux comptes de tiers concernés (clients, fournisseurs...) . En revanche, les "charges constatées d'avance" et les "produits constatés d'avance" sont inscrits dans les comptes de régularisation qui apparaissent comme tels dans le bilan.
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	Opération financière, traditionnellement appelée "amortissement", caractérisée par une sortie de trésorerie pour extinction de la totalité ou d'une partie de la dette résultant de l'octroi de prêts à l'entreprise par des tiers pour une durée limitée. A moins qu'ils ne soient remboursables "en bloc", les emprunts font l'objet d'un tableau prévisionnel des paiements futurs à opérer, indiquant le montant et l'échéance des annuités successives se décomposant en intérêts, et en remboursements du capital (appelés traditionnellement "amortissement").
REPARTITION	Travail de classement des charges aboutissant à l'inscription dans les comptes de reclassement et les sections, des éléments qui ne peuvent pas être affectés faute de moyens de mesure. Une répartition s'effectue à l'aide d'une "clé de

(CAE.)	répartition" fondée sur des raisonnements techniques et économiques appropriés étayés par des études statistiques dans toute la mesure du possible (études de corrélation).
REPORT A NOUVEAU BENEFICIAIRE	Bénéfice dont l'affectation est renvoyée par l'assemblée générale ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice, à la décision de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les résultats de l'exercice suivant.
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE	Pertes constatées à la clôture d'exercices antérieurs qui n'ont pas été imputées sur des réserves ni résorbées par une réduction du capital social et qui devront être déduites du bénéfice de l'exercice suivant ou ajoutées au déficit dudit exercice.
RESEAU D'ANALYSE COMPTABLE	Ensemble de comptes d'analyse de la COMPTABILITE ANALYTIQUE DES ENTREPRISES. et leur articulation
RESERVES	Les réserves sont, en principe, des bénéfices affectés durablement à l'entreprise jusqu'à décision contraire des organes compétents. Elles peuvent exceptionnellement avoir pour origine le virement d'un élément de la situation nette fait en application de dispositions légales, réglementaires, statutaires ou contractuelles. <i>Exemples</i> : . primes d'émission affectées, susceptibles de revenir ultérieurement aux obligataires dans l'attente de la conversion d'obligations en actions ; primes d'apports proprement dits en vue de la conversion d'actions amorties (totalement ou partiellement) en actions de capital.
RESULTAT (CAE.)	Différence entre un prix de vente et le coût de revient correspondant.
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	Somme algébrique des enrichissements et des appauvrissements constatés par l'entreprise sur les opérations qu'elle a traitées au cours de l'exercice. Il est théoriquement égal : - à la différence entre les produits et les charges ; - à la variation des capitaux propres entre le début et la fin de l'exercice ; variation brute diminuée des apports nouveaux et augmentée des répartitions aux ayants-droit aux capitaux propres. En fait, parfois, l'intervention d'opérations affectant directement le montant des capitaux propres sans transiter par le résultat, rend nécessaire une analyse préalable de ces opérations pour la vérification de cette seconde égalité.
RESULTAT NET FISCAL	Résultat déterminé conformément à la réglementation fiscale à partir du résultat net comptable La base imposable ainsi obtenue sert de support au calcul de l'impôt sur les résultats.
RETRAITEMENT (consolidation)	Modification opérée dans l'analyse et l'enregistrement comptables d'une opération (exemple : crédit-bail retraité comme "acquisition"), ou dans les méthodes et règles d'évaluation, en vue d'assurer l'homogénéité des comptes consolidés.
RUBRIQUE	Dans les états de synthèse autres que l'ETIC, élément d'information regroupant un ou plusieurs postes. Dans le bilan et le C.P.C, les rubriques sont codifiées par deux chiffres. Même le montant nul, leur inscription est obligatoire dans les états de synthèse.

SECTIONS (CAE.)	Division de l'unité comptable où sont analysés des éléments de charges "indirectes" préalablement à leur imputation aux coûts de produits intéressés. Les opérations d'analyse comprennent : - l'affectation des charges qui peuvent être directement rattachées aux centres ; - la répartition entre les centres des autres charges qu'ils doivent prendre en compte ; - la cession de prestations entre centres
SITUATION NETTE	Calculée avant ou après l'affectation du résultat net, la situation nette est égale à la différence entre le total des "capitaux propres" et des "capitaux propres

	assimilés " d'une part et celui de la rubrique "immobilisation en non-valeurs" d'autre part.
SOL, SOUS-SOL, SUR-SOL	Termes utilisés lorsque l'entreprise n'est pas propriétaire de ces trois éléments attachés à une même parcelle de terrain. C'est ainsi que "sur-sol" est le terme utilisé lorsque l'entreprise a un droit de construction ou d'utilisation de l'espace situé au-dessus d'un sol dont elle n'est pas propriétaire
SOUS-ACTIVITE	Niveau d'activité de l' ensemble de l' entreprise, ou d'un département de l' entreprise, inférieur au niveau prévisionnellement considéré comme "normal" compte tenu des facteurs techniques et économiques.
STABLE	Qualificatif attaché aux ressources et aux emplois qui sont suivis en termes de flux dans le tableau de financement. Il correspond au caractère durable attaché aux postes d'actif immobilisé et de financement permanent du bilan et dont le tableau de financement traduit les variations.
STOCKS	Ensemble des biens ou des services, propriété de l'entreprise, qui interviennent dans le cycle d'exploitation pour être : - soit vendus en l'état ou au terme d'un processus de production à venir ou en cours ; - soit consommés en général au premier usage.
SUBVENTION D'EQUILIBRE	subvention dont bénéficie l'entreprise pour compenser, en tout ou partie, la perte globale qu'elle aurait constatée si cette subvention ne lui avait pas été accordée
SUBVENTION D'EXPLOITATION	Subvention dont bénéficie l' entreprise pour lui permettre de compenser l' insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	Subvention dont bénéficie l'entreprise en vue d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées (subvention d'équipement) ou de financer des activités à long terme.
SURETES REELLES	Concession de droits réels sur un bien à titre de garantie (exemple : hypothèque, gage...).
SURVALEUR (consolidation)	Ecart d'acquisition positif correspondant au supplément de prix (par rapport à leur valeur de consolidation) consciemment payé pour acquérir des titres de participation, compte tenu des avantages attendus de cette prise de participation. La survaleur est à amortir sur une durée raisonnablement appréciée, n'excédant pas, en principe, dix années.

TABLEAU DE FINANCEMENT	Tableau des emplois et des ressources qui explique les variations du patrimoine et de la situation financière de l'entreprise au cours de la période de référence : - en termes de "flux" pour les ressources et les emplois stables ; - en termes de simples "variations nettes" pour le besoin de financement global (B.F.G.) et pour la trésorerie.
TITRES DE PARTICIPATION	Titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle
TITRES DE PLACEMENT	Titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance et qui sont normalement conservés moins d'un an par l'entreprise.
TRESORERIE ACTIF	Ensemble des soldes bancaires débiteurs au bilan et des valeurs en numéraire disponibles.

TRESORERIE PASSIF	Ensemble des soldes bancaires créditeurs au bilan, remboursables dans des délais contractuellement définis à court terme.
--------------------------	---

UNITE COMPTABLE D'ACTIVITE	Unité d'exploitation dont la comptabilité est tenue de façon autonome : ensemble de l'entreprise ou division d'entreprise ou division d'entreprise (établissement par exemple).
UNITE FONCTIONNELLE	Division de l'unité comptable groupant l'ensemble des activités de la COMPTABILITE ANALYTIQUE DES ENTREPRISES afférentes à une fonction économique (production, distribution, gestion du personnel...).
UNITE D'INVENTAIRE	Plus petite partie inventoriée sous chaque article de la nomenclature de l'entreprise.
UNITE D'OEUVRE (CAE.)	Unité de mesure dans une section de la CAE servant notamment à imputer le coût de ce centre aux coûts des produits.
TRESORERIE NETTE	Dans le tableau de financement, mesure de la trésorerie dégagée au bilan par la différence entre le fonds de roulement fonctionnel et le besoin de financement global. La trésorerie nette est positive si le premier l'emporte sur le second ; elle est négative dans le cas contraire ; Ce montant ainsi calculé est évidemment égal à la somme algébrique de la "trésorerie actif" et de la "trésorerie passif" qui figurent dans le bilan.

VALEUR AJOUTEE	Elle exprime l'accroissement de valeur que l'entreprise apporte aux biens et services en provenance des tiers dans l'exercice de son activité d'exploitation. Elle est mesurée par la différence entre la production de la période (augmentée de la marge brute de la branche "négoce") et les consommations de biens et services fournis par des tiers pour cette production.
VALEUR ACTUELLE	Valeur d'un élément d'actif à une date quelconque et, en particulier, à la date du bilan ; elle résulte d'une estimation en fonction du marché et de l'utilité de l'élément pour l'entreprise
VALEUR D'ENTREE	Montant pour lequel un élément d'actif ou de passif est inscrit dans les comptes au moment de son entrée dans le patrimoine. C'est, en règle générale, un coût d'acquisition ou de production (biens), parfois un prix d'achat (titres), toujours une valeur nominale pour les créances et les dettes libellées en dirhams.
VALEUR NETTE D'AMORTISSEMENTS	Dans le cas des immobilisations amortissables, montant de la valeur d'entrée diminué du total des amortissements antérieurement pratiqués.
VARIATION DES STOCKS	La variation des stocks au cours de l'exercice est égale à la différence observée entre le montant du stock final (SF) et celui du stock du début de l'exercice (SD). Cette variation est en conséquence : - positive en cas d'augmentation du stock (SF supérieur à SD) ; - négative dans le cas contraire (SF inférieur à SD). Les variations de stocks : . des marchandises, matières premières, fournitures, sont retranchées (avec leur signe) des achats pour fournir le montant des "achats revendus" et celui des "achats consommés" figurant dans les charges d'exploitation du C.P.C ; des produits (en cours, intermédiaires, finis, résiduels) s'ajoutent (avec leur signe) aux ventes et autres produits d'exploitation du C.P.C.
VENTILATION	Opération comptable consistant, après analyse, à éclater le contenu d'un compte entre deux ou plusieurs autres.

Source : Code Général de la Normalisation Comptable (CGNC)